



l'agence
métropolitaine
des déchets
ménagers

ROMAINVILLE/BOBIGNY
Projet de reconstruction du centre
de traitement des déchets ménagers

ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

**DU 15 SEPTEMBRE
AU 15 OCTOBRE 2025**

Objets de l'enquête :
**Demande d'autorisation environnementale
et demandes de permis de construire sur
les communes de Romainville et de Bobigny**



© Groupe 6 architectes

Retrouvez le dossier d'enquête
et toutes les modalités de participation sur :
www.enquete-publique-syctom-romainville-bobigny.fr



LE PROJET DE RECONSTRUCTION DU CENTRE DE TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS À ROMAINVILLE/BOBIGNY

LE SYCTOM, MAÎTRE D'OUVRAGE DU PROJET

Le projet de reconstruction du centre de traitement des déchets à Romainville/Bobigny est porté par le Syctom, l'agence métropolitaine des déchets ménagers.

Créé en 1984, le Syctom assure le service public du traitement et de valorisation des déchets ménagers de 81 communes en Île-de-France, réparties dans 11 territoires adhérents.

Au service de près de 5,7 millions d'habitant.es, le Syctom traite chaque année 2,2 millions de tonnes de déchets ménagers et les valorise sous forme de matières et d'énergie.

Pour assurer sa mission de service public, le Syctom dispose de 9 unités de traitement (3 centres de valorisation énergétique, 4 centres de tri, 2 centres de transfert) et de deux déchèteries.

LE CENTRE DE TRAITEMENT ACTUEL

Le Syctom dispose aujourd'hui d'une installation sur le site de Romainville, qui comprend :

- > Un centre de transfert des Ordures Ménagères résiduelles, avec 337 443 tonnes réceptionnées en 2024 et 14 153 tonnes de refus de tri.
- > Un centre de tri des collectes sélectives multimatériaux, dont les équipements ont été modernisés en 2015. 59 037 tonnes ont été réceptionnées en 2024.
- > Une déchèterie ayant réceptionné 4 850 tonnes en 2024.



UN SITE VIEILLISSANT

Le centre de transfert est aujourd'hui vieillissant et génère des nuisances pour le voisinage. Le centre de tri ne possède qu'une ligne unique et ne peut accueillir les volumes grandissants de collectes sélectives sans des travaux d'optimisation du process. Par ailleurs, le transport par voie fluviale n'est pas possible malgré la proximité du canal de l'Ourcq. Enfin, il ne permet pas la réception des déchets alimentaires, dont le tri à la source est devenu une obligation réglementaire depuis le 1^{er} janvier 2024.

POURQUOI RECONSTRUIRE LE CENTRE DE TRAITEMENT DES DÉCHETS À ROMAINVILLE / BOBIGNY ?

L'ambition du projet est de reconstruire un centre multifilière de nouvelle génération, sobre tant sur le plan économique qu'environnemental. Le site intégrera les meilleures techniques disponibles pour le traitement de l'air, et le recours au transport alternatif par voie fluviale. Par sa nouvelle capacité, il permettra d'accompagner l'augmentation des tonnes de collectes sélectives et de réceptionner des déchets alimentaires.

Le projet vise à atteindre des objectifs majeurs :

- > Doter le bassin versant de Romainville d'une installation de réception de proximité.
- > S'intégrer dans le réseau des installations du Syctom, en cohérence avec l'évolution de leurs capacités de traitement.
- > Répondre aux nouveaux besoins de traitement du Syctom : (extension des consignes de tri pour les collectes sélectives multimatériaux, gestion des déchets alimentaires...).
- > Garantir une exemplarité environnementale, de la phase travaux jusqu'à l'exploitation du site (réemploi des matériaux, gestion optimisée des déblais de chantier, réutilisation des eaux pluviales...).
- > Proposer un outil industriel performant qui offre des conditions de travail améliorées pour le personnel d'exploitation.
- > Devenir un site pédagogique exemplaire notamment grâce à la création d'un Pôle d'Excellence de l'Economie Circulaire et Solidaire (PEECs).
- > Participer à la revitalisation d'un quartier urbain en proposant de nouveaux services de proximité aux riverain-es.

ASSURER LA CONTINUITÉ DE SERVICE DU CENTRE DURANT LES TRAVAUX

Le phasage des travaux a été finement étudié pour maintenir l'exploitation du centre durant la durée du chantier, et ainsi garantir la continuité du service public de gestion des déchets ménagers.

LES DÉCHETS SORTANTS SERONT EN PARTIE TRANSFÉRÉS PAR LA VOIE FLUVIALE, CE QUI REPRÉSENTERA :



550

barges par an, soit 2 à 3 barges de conteneurs par jour



8 000

camions de moins par an sur les routes

Le développement à venir de nouvelles infrastructures portuaires permettra de renforcer le nombre de barges transportant des déchets. Par effet de ricochet, une forte réduction du flux des camions en sortie de site est attendue.

Vue du PEECs le long du Canal et du port fluvial



LES PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DU PROJET

Le projet porte sur la création de nouvelles installations, articulées autour de l'actuel centre de tri des collectes sélectives conservé en l'état mais modernisé au niveau des process. Ce projet présente de forts atouts :

- > **Une implantation sur les sites de Romainville** (emprise du centre de traitement actuel et parcelle limitrophe « Intergoods ») **et de Bobigny** (emprise « Mora-le-Bronze » située au bord du Canal de l'Ourcq permettant notamment la mise en œuvre de la logistique fluviale).
- > **Le développement du transport fluvial** sur le canal de l'Ourcq pour le transport en conteneurs d'une majorité de produits sortants (évacuation d'une partie des Ordures Ménagères résiduelles et des flux sortants majoritaires de collectes sélectives), soit 2 à 3 barges par jour au départ du port de Bobigny 5 jours sur 7.
- > **Des capacités de réception des déchets :**
 - 350 000 tonnes d'Ordures Ménagères résiduelles par an réceptionnées puis transférées en partie par voie fluviale.
 - 60 000 tonnes de collectes sélectives multimatériaux par an (emballages, journaux-magazines) réceptionnées et triées sur site.
 - 40 000 tonnes par an de déchets alimentaires réceptionnées puis transférées par voie routière.
- > **Création d'un Pôle d'Excellence de l'Economie Circulaire et solidaire** (PEECs) intégrant une déchèterie et une ressourcerie.

Le projet sera réalisé via un marché global de performance ayant pour objet la reconstruction, l'exploitation, l'entretien et la maintenance du centre.

Ce marché prévoit 236M€ pour la réalisation des travaux de reconstruction du centre et 228M€ pour sa maintenance et son exploitation durant 10 ans.

L'INTÉGRATION URBAINE ET PAYSAGÈRE DU CENTRE

Le projet est doté d'un haut niveau d'exigence d'un point de vue environnemental et architectural, afin de limiter l'impact du site et garantir son insertion urbaine. L'intégration urbaine et architecturale inclut notamment un traitement soigné de la façade rue Anatole France, en cohérence avec les projets de la Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) de l'Horloge à Romainville, ainsi qu'une continuité piétonne sur le chemin de halage le long du canal de l'Ourcq assurée durant l'exploitation du port et un traitement de la parcelle Mora le Bronze conformément aux spécifications de la ZAC Ecocité.

Vue du bâtiment administratif



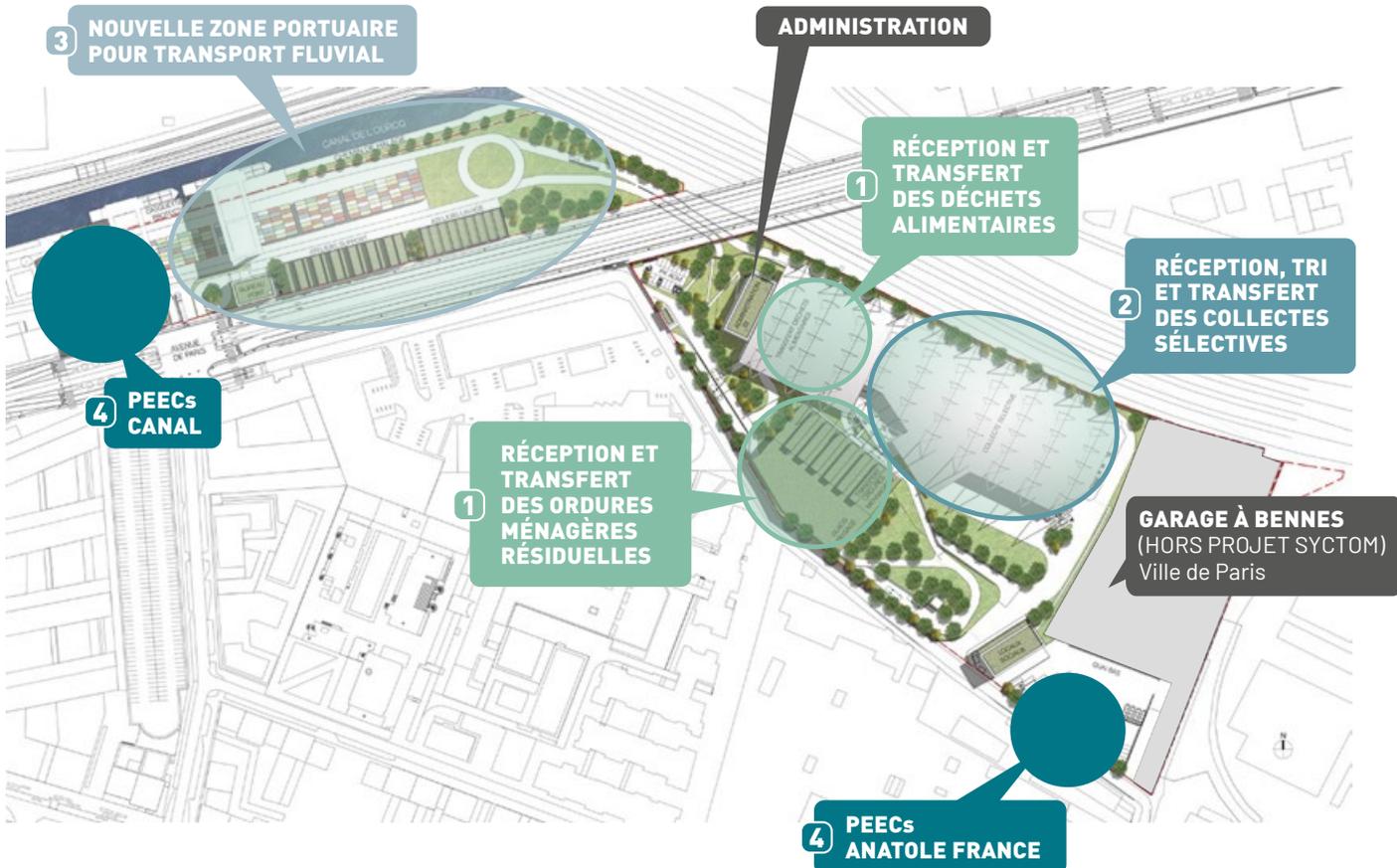
LE CALENDRIER DU PROJET





© Groupe 6 architectes

- 1** Un bâtiment de réception et transfert des **Ordures Ménagères résiduelles** et un bâtiment de réception et transfert des **déchets alimentaires**.
- 2** Un bâtiment existant de réception et tri des collectes sélectives.
- 3** Un **nouveau port fluvial** au bord du canal de l'Ourcq pour l'évacuation par la voie d'eau d'une partie des Ordures Ménagères résiduelles et des flux sortants majoritaires de collectes sélectives (plastiques, journaux-magazines, cartons), conditionnés dans des conteneurs maritimes.
- 4** Un **nouveau Pôle d'Excellence d'Économie Circulaire et Solidaire (PEECs)**: le site Anatole France et le site Canal.





ZOOM SUR... LE PÔLE D'EXCELLENCE DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET SOLIDAIRE (PEECS), UN ÉQUIPEMENT PHARE DU PROJET

Un des éléments phares du projet est la création du Pôle d'Excellence de l'Économie Circulaire et solidaire (PEECS). C'est un projet à l'initiative de l'Établissement Public Territorial Est Ensemble, des villes de Romainville et de Bobigny ainsi que du Sycotm.

Le PEECS a pour ambition de :

- > Concevoir et réaliser des bâtiments exemplaires d'un point de vue environnemental.
- > Réaliser un projet en co-construction avec les partenaires locaux, permettant d'associer les acteurs du réemploi.
- > Doter le territoire d'un site vitrine en matière d'économie circulaire et solidaire.
- > Sensibiliser à des modes de conception, production et consommation plus responsables.
- > Limiter le gaspillage des ressources et la production de déchets.
- > Réduire la consommation d'énergie et des ressources en favorisant la réutilisation, le tri et le recyclage.

Le Pôle d'Excellence de d'Économie Circulaire et solidaire sera implanté sur 2 sites (PEECS Canal et PEECS Anatole) pour un total de 10 000 m² dédiés aux activités de l'économie circulaire, de la prévention-sensibilisation jusqu'à la revalorisation des matériaux. La programmation des espaces se fera dans une démarche de co-construction avec les habitant-es, les partenaires locaux, y compris ceux du monde associatif et des acteurs de l'économie circulaire et solidaire.

Le Sycotm et son équipe de maîtrise d'œuvre sont en charge de la conception et la réalisation des PEECS, dont les bâtiments seront éco-conçus :

- > Utilisation d'un maximum de matériaux de construction biosourcés et peu carbonés (exemple : construction en bois des structures).
- > Réemploi des matériaux pour limiter la consommation des ressources et réduire la production de déchets (exemple : bardage en bois issu du réemploi).



UNE CONCERTATION UNIQUE DURANT PRÈS DE 10 ANS

Par son ampleur, la concertation qui a accompagné le projet a été exemplaire. Les principales étapes et le bilan publié par le garant en juillet 2025 sont retracés dans le dossier d'enquête publique (pièce 5.1).

Après l'abandon du projet initial, dont les principes de tri-mécano-biologique et de méthanisation des ordures ménagères résiduelles étaient contestés, trois scénarios ont été soumis à concertation préalable en 2017. Parmi eux, la reconstruction à l'identique et l'intégration d'une chaufferie pour les Combustibles solides de récupération (CSR) ont été abandonnées à la demande du territoire.

En 2020, la volonté de réduire les coûts s'est traduite par la suppression des équipements de pré-traitement et de stockage tampon. Une nouvelle étape de dialogue a été engagée en 2021, aboutissant à l'intégration d'un Pôle d'Excellence de l'Économie Circulaire et solidaire, comprenant une déchèterie et une ressourcerie.



Journée découverte du 3 juin 2023

Engagée après la concertation préalable de 2017, la phase de concertation s'est traduite par :

- > **14 comités de suivi** réunissant le Sycotom, le garant de la concertation et les collectivités, associations et services instructeurs.
- > **19 réunions du Groupe Citoyen**, composé de riverain-es volontaires.
- > **11 lettres d'information**.
- > **1 site internet dédié**, avec 35 questions et observations recueillies.

Le grand public a également été largement mobilisé grâce à plusieurs dispositifs :

- > **Une exposition itinérante** (février-avril 2018) avec des animations sur le réemploi et le recyclage dans 13 lieux à Romainville, Bobigny, Pantin et Noisy-le-Sec.
- > **Une réunion publique en visioconférence** le 11 mars 2021, présentant le projet ajusté.
- > **Des permanences téléphoniques** en mars 2021.
- > **Une Journée découverte** sur site le 3 juin 2023.
- > **La « Fête de la Récup »**, le 3 juillet 2025, co-organisée avec Est Ensemble pour présenter les avancées du projet et le PEECs.

Ce processus de concertation innovant a permis d'enrichir le projet et d'intégrer des évolutions significatives en lien avec les attentes exprimées par la population et l'ensemble des parties prenantes.



Groupe Citoyen du 3 juin 2025

L'ENQUÊTE PUBLIQUE

DU 15 SEPTEMBRE AU 15 OCTOBRE 2025

L'enquête publique permet aux citoyen-nes de s'informer et de donner leur avis sur le projet. Sous l'égide d'un commissaire enquêteur, elle vise à éclairer l'autorité compétente chargée de délivrer les autorisations. Le commissaire enquêteur est chargé de veiller au bon déroulement de l'enquête publique et à la bonne information du public ; il recueille également ses observations.

À l'issue de l'enquête, un rapport détaillé sur le déroulement de la procédure sera rédigé par le commissaire enquêteur avec ses conclusions motivées sur les demandes d'autorisations sollicitées par le Sycotm (autorisation environnementale et permis de construire).

CONSULTER LE DOSSIER D'ENQUÊTE

- > **En ligne** : www.enquete-publique-sycotm-romainville-bobigny.fr
- > **En version papier** : dans les mairies de Romainville, Bobigny (mairie annexe), Noisy-le-Sec et Pantin.
- > **Sur un ordinateur** : mis à disposition en préfecture de la Seine-Saint-Denis (sur rdv au 01 41 60 60 60)

PARTICIPER

- > **Sur les registres papier** : dans les mairies concernées, avec les dossiers d'enquête
- > **Sur le registre numérique** : www.enquete-publique-sycotm-romainville-bobigny.fr
- > **Par e-mail** : enquete-publique-sycotm-romainville-bobigny@registre-dematerialise.fr
- > **Par courrier** : Bertrand CHANTALAT, commissaire enquêteur de l'enquête publique
Mairie de Romainville, direction de l'urbanisme, aménagement, foncier et action économique, place de la Laïcité, 93230 Romainville.

RENCONTRER LE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Mairie de Romainville

Centre administratif
13-15, rue Carnot
93230 Romainville

Samedi 20 septembre

8h30 - 12h00

Mercredi 24 septembre

13h30 - 17h00

Mercredi 8 octobre

8h30 - 12h00

Mercredi 15 octobre

13h30 - 17h00

Mairie de Bobigny

Hôtel de ville
31, avenue du Président
Salvador Allende
93000 Bobigny

Mercredi 17 septembre

13h00 - 17h00

Samedi 27 septembre

9h00 - 12h00

Samedi 4 octobre

9h00 - 12h00

Mercredi 8 octobre

13h00 - 17h00

Mairie de Pantin

Centre administratif
84-88, avenue du Général
Leclerc
93500 Pantin

Lundi 15 septembre

08h30 - 12h30

Mercredi 1^{er} octobre

13h30 - 17h30

Lundi 13 octobre

8h30 - 12h30

Mairie de Noisy-le-Sec

Centre administratif
1, rue de Chaâlons
93130 Noisy-le-Sec

Lundi 15 septembre

13h30 - 18h00

Mercredi 1^{er} octobre

8h30 - 12h30

Hôtel de ville
1, place du Maréchal Foch
93130 Noisy-le-Sec

Samedi 11 octobre

8h30 - 12h00